

## A - CONTEXTE ET RAISONS DU PROJET

L'entreprise **GUINTOLI-SAS**, créée en 1947, est aujourd'hui membre du Groupe de Bâtiment et Travaux Publics **NGE**.

En dehors de son activité principale et historique de terrassement, le groupe articule aujourd'hui son activité autour de cinq autres pôles majeurs :

- les canalisations et les réseaux ;
- le génie civil ;
- la route et les équipements de la route ;
- les travaux géotechniques et de sécurisation ;
- les travaux ferroviaires.

Implantée localement sur l'Artoispôle d'Arras, la société recherche une solution de stockage des matériaux inertes qu'elle génère dans le cadre de ses travaux de terrassement issus des chantiers de l'agglomération d'Arras.

C'est la raison pour laquelle elle souhaite ouvrir une Installation de Stockage de Déchets Inertes (rubrique ICPE 2760-3) sur le territoire de la commune de Vis-En-Artois (62).

Cette installation couvrira une surface de l'ordre de 2,3 ha et permettra de stocker 95 000 m<sup>3</sup> de matériaux.

En outre, indépendamment du présent dossier, la société a déclaré une station de transit de matériaux inertes (rubrique 2517-2) sur une partie du site. Cette activité sera menée sur environ 1 ha à l'Ouest du site sur la parcelle cadastrée AE 72 (nouvelle parcelle 119).

► **Annexe : Extrait du dossier de télé-déclaration 2517-2 du 07/03/2016**

Enfin, notons que dans le cadre du projet, une procédure de classement-déclassement d'une partie des chemins ruraux de Guémappe et de Vis à Hénin, est en cours. L'enquête publique se tiendra du 10 au 25 mars 2016.